

Section 34

« A la lumière de la Parole »

3^{ème} partie : Miséricorde de Dieu et vocation de la personne humaine.

« *La Parole de Dieu ne se révèle pas comme une séquence de thèses abstraites* » (AL 22), déclare le pape François. « *Les appels de l'Esprit se font entendre aussi à travers les événements de l'histoire* » (AL 31). La Bible use constamment d'histoires et d'images pour inscrire la miséricorde de Dieu et la vocation humaine dans le cours de l'existence. Il n'y a pas que l'histoire de la Sainte Famille de Nazareth qui soit « une leçon de vie familiale » (AL 66). Bien d'autres récits bibliques nous présentent aussi des ruptures et des divorces alors que Dieu demeure fidèle et miséricordieux.

Le deuxième chapitre du livre de la Genèse s'ouvre sur le portrait du premier couple, Adam et Eve, dans le Jardin d'Eden. Avec le pape, nous pouvons dire qu'Adam et Eve représentent les hommes et les femmes de tous temps et en tous lieux (cf. AL 13). Adam ressent la solitude au cœur du monde qui l'entoure et cherche avec angoisse « *une aide qui lui corresponde* » (Gn 2, 18). Alors, le Créateur lui présente Eve. L'auteur de la Genèse décrit le projet originel de Dieu au sujet du mariage en ces termes : « *Il quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair* » (Gn 2,24 ; AL 12 et 13).

Mais voilà que « *par le péché, la relation d'amour et de pureté entre l'homme et la femme se transforme en une domination* » (AL 19). Le narrateur du récit de la Genèse décrit cette réalité à travers la déclaration divine : « *Ta convoitise te poussera vers ton mari et lui dominera sur toi* » (Gn 3, 16 ; AL 19). Après quoi, la Bible fera de fréquents récits d'échecs matrimoniaux et de couples en souffrance (cf. AL 20 et 21).

Jésus souhaite rappeler à ses contemporains le projet initial de Dieu sur le mariage. Il cite alors les paroles du récit de la Genèse : « *Il quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair* » (Gn 2, 24 ; Mt 19, 5). Ce faisant, déclare le pape, Jésus met en lumière l'idéal du mariage en tant que « *profonde harmonie* » et « *union des cœurs et des vies* » (AL 13). Tout en s'exprimant dans le contexte d'une « *discussion sur le divorce* », Jésus affirme clairement que selon le dessein original de Dieu, le mariage n'a rien à voir avec les droits d'un homme sur sa femme, mais concerne l'union d'amour entre les époux. Cette communion d'amour ne peut être dissoute par de simples procédures humaines (Mt 19, 6 ; AL 19).

Le pape relève que « *par sa prédication comme par ses attitudes, Jésus, en même temps qu'il proposait un idéal exigeant, ne renonçait jamais à une proximité compatissante avec les personnes fragiles, comme la samaritaine ou la femme*

adultère » (Jn 8, 1-11 ; 4, 4-42 ; AL 38). C'est pourquoi, ajoute le pape, à notre intention à nous aussi, « *il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations* » (AL 296). A l'image de la charité de Dieu, notre charité envers autrui doit aussi être « *imméritée, inconditionnelle et gratuite* » (AL 296).

Temps de méditation

*« Il s'agit d'intégrer tout le monde,
on doit aider chacun à trouver
sa propre manière
de faire partie de la communauté ecclésiale,
pour qu'il se sente objet
d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite".*

*Personne ne peut être condamné pour toujours,
parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile !
Je ne me réfère pas seulement
aux divorcés engagés dans une nouvelle union,
mais à tous,
en quelque situation qu'ils se trouvent. »*

(Pape François, Amoris Laetitia, n. 297).